

# Fiche de Données de Sécurité

## BETA



Fiche du 12/5/2015, révision 1

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: BETA  
Code commercial: 40.101

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :

Nettoyant sols. Procédé manuel

Emploi exclusivement professionnel.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

Kiter S.r.l. - 20019 Settimo Milanese (MI) - ITALIE - Via Assiano 7/B - tel. +39 023285220 -  
fax +39 0233501173

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

e-mail: info.sicurezza@kiter.it

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

KITER S.R.L. - tel. +39 023285220 (heures de bureau)  
Centre Antipoisons Tel. 0140054848

### SECTION 2: Identification des dangers


#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères des Directives 67/548/CE, 99/45/CE et amendements successifs :

Propriété / Symboles:

Le mélange n'est pas considéré dangereux.

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

 Attention, Eye Irrit. 2, Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

#### 2.2. Éléments de étiquetage

Symboles:



Attention

Mentions de danger:

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence:

P264 Se laver soigneusement les mains après manipulation.

P280 Porter un équipement de protection des yeux.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Dispositions particulières:

Aucune

Contient:

## Fiche de Données de Sécurité

### BETA

4-tert-Butyl Cyclohexyl Acetate: Peut déclencher une réaction allergique.

methylchloroisothiazolinone, methylisothiazolinone: Peut déclencher une réaction allergique.

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers:

Aucun autre danger

---

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes de la Directive CEE 67/548 et du Règlement CLP et classification relative :

>= 3% - < 5% PPG-4- Laureth-5


CAS: 68439-51-0

4.1/C3 Aquatic Chronic 3 H412

>= 1% - < 3% C9-11 PARETH-6

CAS: 68439-46-3

Xn, Xi; R41-22

 3.3/1 Eye Dam. 1 H318

>= 1% - < 3% Butoxydiglycol

REACH No.: 01-2119475104-44, Numéro Index: 603-096-00-8, CAS: 112-34-5, EC:

203-961-6

Xi; R36

 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319

>= 0.25% - < 0.5% 4-tert-Butyl Cyclohexyl Acetate

CAS: 32210-23-4, EC: 250-954-9

N; R51/53

 3.4.2/1B Skin Sens. 1B H317

Contient (Article 11 du Règlement (CE) N. 648/2004):

5 % ou plus, mais moins de 15 %: agents de surface non ioniques.

Parfum; Methylchloroisothiazolinone, methylisothiazolinone; Citronellol; Coumarine; Hexyl Cinnamal; Linalool; Butylphenyl Methylpropional.

---

### SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Retirer immédiatement les vêtements contaminés.

Laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTEZ IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas d'inhalation :

# Fiche de Données de Sécurité

## BETA

- Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.
- 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés  
Aucun
- 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires  
Traitement :  
Aucun
- 

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1. Moyens d'extinction  
Moyens d'extinction appropriés :  
Eau.  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).  
Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :  
Aucun en particulier.
- 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange  
Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.  
La combustion produit de la fumée lourde.
- 5.3. Conseils aux pompiers  
Utiliser des appareils respiratoires adaptés.  
Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.  
Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.
- 

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence  
Porter les dispositifs de protection individuelle.  
Emmener les personnes en lieu sûr.  
Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement  
Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher le coulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.  
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.  
En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.  
Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage  
Laver à l'eau abondante.
- 6.4. Référence à d'autres sections  
Voir également les paragraphes 8 et 13.
- 

### SECTION 7: Manipulation et stockage

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger  
Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.  
Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.  
Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.
- 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités  
Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.  
Matières incompatibles:  
Aucune en particulier.  
Indication pour les locaux:  
Locaux correctement aérés.
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)  
Aucune utilisation particulière

# Fiche de Données de Sécurité

## BETA

---

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Butoxydiglycol - CAS: 112-34-5

UE - LTE(8h): 67.5 mg/m<sup>3</sup>, 10 ppm - STE: 101.2 mg/m<sup>3</sup>, 15 ppm

ACGIH, 10 ppm

Valeurs limites d'exposition DNEL

N.A.

Valeurs limites d'exposition PNEC

N.A.

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Non requis pour une utilisation normale. Opérer quoi qu'il en soit selon les bonnes pratiques de travail.

Protection de la peau:

L'adoption de précautions spéciales n'est pas requise pour une utilisation normale.

Protection des mains:

Non requis pour une utilisation normale.

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

---

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect et couleur: Liquide transparent bleu

Odeur: Rose

Seuil d'odeur : Pas important

pH: 7,5

Point de fusion/congélation: N.A.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 100 °C

Inflammabilité (solide, gaz): N.A.

Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou limites d'explosivité: N.A.

Densité de vapeur: N.D.

Point d'éclair: Non inflammable

Taux d'évaporation : Pas important

Pression de vapeur: N.D.

Densité relative: 1,00 kg/L

Hydrosolubilité: Complete

Solubilité dans l'huile : Non soluble

Coefficient de partage (n-octanol/eau): N.D.

Température d'auto-inflammabilité: N.A.

Température de décomposition: N.D.

Viscosité: N.D.

Propriétés explosives: N.A.

Propriétés comburantes: N.A.

#### 9.2. Autres informations

Miscibilité: N.D.

Liposolubilité: N.D.

Conductibilité: N.D.

Propriétés caractéristiques des groupes de substances Pas important

---

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Stable en conditions normales

## Fiche de Données de Sécurité

### BETA

- 10.2. Stabilité chimique  
Stable en conditions normales
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses  
Aucun
- 10.4. Conditions à éviter  
Stable dans des conditions normales.
- 10.5. Matières incompatibles  
Aucune en particulier.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux  
Aucun.

---

#### SECTION 11: Informations toxicologiques

##### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques concernant le mélange :

N.A.

Informations toxicologiques concernant les substances principales présentes dans le mélange :

PPG-4- Laureth-5 - CAS: 68439-51-0

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 2000-5000 mg/kg

C9-11 PARETH-6 - CAS: 68439-46-3

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 2000 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 5000 mg/kg

g) toxicité pour la reproduction:

Test: NOEL - Voie: Peau - Espèces: Rat Négatif

Butoxydiglycol - CAS: 112-34-5

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 2410 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 2764 mg/kg

4-tert-Butyl Cyclohexyl Acetate - CAS: 32210-23-4

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 5000 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 5000 mg/kg

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandés par le Règlement 453/2010/CE indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:

- a) toxicité aiguë;
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée;
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;
- e) mutagénicité sur les cellules germinales;
- f) cancérogénicité;
- g) toxicité pour la reproduction;
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles . exposition unique;
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles . exposition répétée;
- j) danger par aspiration.

---

#### SECTION 12: Informations écologiques

##### 12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

PPG-4- Laureth-5 - CAS: 68439-51-0

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 1-10 mg/l

C9-11 PARETH-6 - CAS: 68439-46-3

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 1-10 mg/l - Durée h: 48

Point final: ErC50 - Espèces: Algues > 1-10 mg/l - Durée h: 72

# Fiche de Données de Sécurité

## BETA

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 1-10 mg/l - Durée h: 96

Butoxydiglycol - CAS: 112-34-5

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 1300 mg/l - Durée h: 96

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 100 mg/l - Durée h: 48

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 53 mg/l - Durée h: 192

4-tert-Butyl Cyclohexyl Acetate - CAS: 32210-23-4

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 23.4 mg/l - Durée h: 48

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n. 648/2004.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

N.A.

### 12.4. Mobilité dans le sol

N.A.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucun

---

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

---

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1. UN number

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ADR.

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies : N.A.

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport : N.A.

### 14.4. Groupe d'emballage : N.A.

### 14.5. Dangers pour l'environnement : N.A.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : N.A.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC : Non

---

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 67/548/CEE (Classification, emballage et étiquetage des substances dangereuses)

Dir. 99/45/CE (Classification, emballage et étiquetage des préparations dangereuses)

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Dir. 2006/8/CE

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (EU) n° 453/2010 (Annexe I)

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

# Fiche de Données de Sécurité

## BETA

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Aucune restriction.

Restrictions liées aux substances contenues:

Aucune restriction.

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 82/501/CEE ('Activités liées aux risques d'accidents graves') et amendements successifs.

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

1999/13/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directives 82/501/EC(Seveso), 96/82/EC(Seveso II): N.A.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique : Non

---

### SECTION 16: Autres informations

Texte des phrases cités sous l'en-tête 3:

R22 Nocif en cas d'ingestion.

R36 Irritant pour les yeux.

R41 Risque de lésions oculaires graves.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

NIOSH - Registry of toxic effects of chemical substances (1983)

I.N.R.S. - Fiche Toxicologique

CCNL - Annexe 1 "TLV pour 1989-90"

Istituto Superiore di Sanità (Italie) - Inventario Nazionale Sostanze Chimiche.

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).

CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.

DNEL: Niveau dérivé sans effet.

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.

GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

IATA: Association internationale du transport aérien.

IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

## Fiche de Données de Sécurité

### BETA

ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
LTE:	Exposition à long terme.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STE:	Exposition à court terme.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWATLV:	Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures par jour. (Standard ACGIH)
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.